



Châteauroux le 12 juin 2023

**Enquête publique concernant le projet d'implantation
d'une centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit Aérodrôme, commune de Le Blanc**

Avis d'INDRE NATURE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après examen des pièces fournies à la consultation publique nous souhaitons porter à votre connaissance les remarques suivantes et l'avis de notre association sur ce projet de parc photovoltaïque. Notre association siégeant à la CDPENAF nous avons déjà exprimé ces remarques lors de la commission réunie le 18 novembre 2022.

Enjeux liés à la flore

Nous tenons à souligner le caractère très incomplet de l'étude d'impact concernant la flore. Le résumé non technique indique (page 15) concernant la flore uniquement la présence d'une seule espèce protégée patrimoniale, l'orchis brûlé (*Neotinata ustulata*) alors que ce site est surtout connu pour la présence en nombre important d'une autre espèce d'orchidées protégée, la spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) classée « En danger » d'extinction dans la liste rouge régionale et protégée à ce titre en Région Centre. Elle est classée RRR (très rare) en Région Centre par le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien). Que le bureau d'étude en charge de cette étude d'impact soit passé à côté

de la présence de cette espèce est surprenant et tient peut-être à une insuffisance dans les passages d'inventaire floristique, comme l'a fait remarquer le PNR Brenne dans son avis où il rappelle également la présence de cette espèce. C'est également surprenant car une simple consultation de notre base de données naturalistes en ligne *Obsindre.fr* consultable par tout un chacun aurait permis de constater que la présence de cette espèce était connue de longue date.

Dans ces conditions il est évident que nous ne partageons pas les conclusions de l'ADEV sur les enjeux concernant la flore qui, curieusement, les définissent comme « nul à assez fort » (??) sans qu'on sache lequel de ces deux extrêmes il faut retenir. Nous estimons que la présence sur le site d'une espèce très rare et en danger régionalement constitue un enjeu très fort.

Enjeux concernant la faune

Concernant l'avifaune la liste des espèces observées sur le site du projet est impressionnante et, à notre connaissance, toujours sur la base des observations saisies sur notre base *Obsindre.fr*, encore plus importante que celle des espèces citées dans l'étude d'impact. Le résumé non technique indique (page 16) la présence de 6 espèces d'intérêt communautaire classées en annexe 1 de la Directive oiseaux et celles d'espèces dont l'état de conservation est défavorable : 7 espèces classées « Vulnérables » et 9 classées « Quasi-menacées » dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs en France. N'ont pas été pris en compte dans cette liste des espèces comme l'Œdicnème criard ou le Hibou moyen-duc observés certaines années sur le site.

Indéniablement parmi ces espèces certaines seront très fortement impactées par l'équipement du site. Ce sera notamment le cas de celles nichant au sol comme l'Alouette lulu (Annexe 1 Directive Oiseaux) et le Busard Saint Martin (Annexe 1 Directive Oiseaux) ou ayant besoin d'espace de chasse ouvert et dégagé comme la Pie grièche écorcheur, le Milan noir, le Faucon crécerelle, et certains autres passereaux.

L'enjeu global nous semble plus fort qu'indiqué dans les conclusions du résumé non technique.

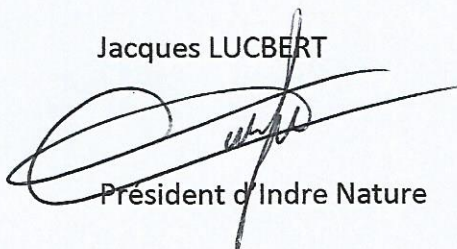
En conclusion de ces enjeux nous estimons que la création de la centrale photovoltaïque sur ce site aura des conséquences néfastes définitives pour les espèces citées c'est-à-dire entraînera leur destruction ou leur disparition du site. Dans un contexte global d'effondrement de la biodiversité nous considérons que l'objectif louable de développement de la production d'énergie renouvelable alternative à celle d'énergie fossile ne doit pas se faire au détriment de la préservation de la biodiversité. Nous tenons à rappeler que notre association de protection de la nature et de l'environnement a pour objectifs statutaires à la fois la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que celle pour la préservation de la

biodiversité. Nous nous positionnons favorablement pour le développement des ENR mais examinons chaque projet par rapport à l'impact sur la biodiversité.

Dans le cas de ce projet nous estimons que l'impact sur la biodiversité, flore, faune, est trop important et qu'il ne justifie pas de sacrifier les espèces menacées par le projet.

Nous émettons donc un **avis défavorable** à ce projet.

Jacques LUCBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Président d'Indre Nature